UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents

TRANCHE 1 – Lot 2 – Commune d'Epaux-Bézu

Compte rendu de la réunion de travaux
Du 29/07/2021

Lieu :	Hameau de Buire, 02400 Epaux-Bézu

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques *(Mise à disposition du Syndicat)*	**Lot 2** : EQUO VIVO

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat	√		
BOYOT Jacques	Vice-Président du syndicat	√		
HAY Etienne	Maire d'Epaux-Bézu	√		
IVANOFF Maryse	AESN		√	
HASNAOUI Wejdene	CARCT		√	
DARDOT Sandrine	Association de lutte contre les inondations à Epaux-Bézu			√
STROZYK Fatime	Association de lutte contre les inondations à Epaux-Bézu	√		
BEAUMONT Julie	Association de lutte contre les inondations à Epaux-Bézu	√		
LARGET Jonathan	Responsable du service milieux aquatiques - USAGMA	√		
KOUEVI Wilfried	Animateur milieux aquatiques - USAGMA	√		
KRAMP Jean Claude	Technicien du syndicat de l'Ourcq et du Clignon			
COULON RODOLPHE	Entreprise EQUO VIVO	√		
BRAULT DIDIEV	Entreprise EQUO VIVO	√		
Jean-François ALAVOINE	Office Français de la Biodiversité (OFB)		√	
Anne-France LELIEVRE	Direction Départementale des Territoires (DDT)		√	

CONTEXTE :

Les travaux du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon ont débuté le 19 juillet 2021 pour le **lot 2 : Restauration de cours d'eau.**

Ces travaux entamés concernent la renaturation du Clignon à Buire et consistent au reprofilage des berges abruptes afin de lutter contre l'érosion, préserver et restaurer le milieu aquatique et les habitats et réduire le risque inondation (débordement du cours d'eau).

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise EQUO VIVO (Vinci Construction) pour le lot 2.

Le 29 juillet 2021, une réunion de travaux s'est tenue au hameau de Buire, afin d'apprécier l'avancement et la conformité des travaux.

Ce compte rendu a pour objectif de résumer les remarques et observations faites durant la réunion.

REMARQUES ET OBSERVATIONS :

LES ACCES AU CHANTIER :

- Sur les 3 accès de chantier définis, l'entreprise n'a eu que l'autorisation de 2 propriétaires afin d'accéder aux berges depuis leur parcelle pour la réalisation des travaux. L'accès au cours d'eau depuis l'autre rive étant impossible, la réalisation des travaux sur la partie amont du tronçon ne sera pas faite. Cependant l'entreprise a eu l'autorisation pour un 4 accès sur la partie aval du tronçon.

★ Accès refusé
★ Accès autorisés
★ Accès supplémentaire

Tronçon de travaux non réalisé

Tronçon de travaux et accès du chantier

ENTRETIEN DE LA VEGETATION ET DES ESPECES ENVAHISSANTES :

- Etant prévu préalablement aux travaux, la gestion de la végétation gênante à l'installation des aménagements a été effectué par une intervention ciblée sur les arbres et arbustes présents sur les berges ou leurs abords immédiats. Une remarque a été faite à l'entreprise sur l'entretien de la végétation faite qui devait être sélectif (1 arbres sur 2) et non une coupe totale de la ripisylve présente en bordure du cours d'eau.

- Les espèces envahissantes présentes notamment sur la partie amont du tronçon des travaux (renoue du japon) ne seront pas traités puisque cette partie du tronçon ne fera pas l'objet de travaux. De plus les plants déjà présents étant matures et aucun autre foyer de jeune plant n'a été identifié sur le tronçon des travaux.

Plants d'espèces envahissantes (Renoue du Japon mature)

REPROFILAGE DES BERGES ARTIFICIALISEES ET POSE DE GEOTEXTILE

Les berges initialement abruptes ont été reprofilées en écrêtant le haut des berges afin d'obtenir une pente de berge plus douce tout en conservant un lit d'étiage adapté. La largeur d'écrêtement a été adapté en fonction de l'emprise foncière mise à disposition des propriétaires riverains (entre 1m et 2m)

Profils des berges avant et après travaux

Le reprofilage des berges en pente douce a été essentiellement effectué sur la rive droite dont l'accès était plus facile pour les engins. Des banquettes d'hélophytes en pied de berge ont été mise en place par endroit pour permettre une implantation des herbacées et des hélophytes et pour la diversification des écoulements.

Le géotextile a été posé conformément au cahier des charges avec un ensemencement (mélange grainier) avant et après pose pour une végétalisation rapide.

Reprofilage des berges pentes douces (rive droite) et mise en place de banquette

Quelques remarques sont à prendre en compte concernant la pose du géotextile notamment sur la disposition (d'amont en aval suivant le sens du courant pour éviter qu'il ne soit emporté lors de la première crue) et sur les finitions au niveau des arbres et des sorties de canalisation d'eaux pluviales

Reprise à faire sur la pose de géotextile

MISE EN PLACE DE LA FASCINE DE SAULES SUR 30ML

Suite à un effondrement de berge conséquent lors d'un épisode pluvieux intense, une restauration de berges en rive gauche a été faite sur un linéaire de 30m le long du Clignon.
Il a été mis en place une fascine en pieds de berges, afin de la stabiliser et stopper l'érosion latérale du cours d'eau. La berge a été reprise en pentes douces avec la mise en place d'un géotextile et ensemencée.
Des plants de saules (ou autres essences rivulaires) seront être mis en place sur le haut de berge pour la stabiliser à une période propice.

Berges érodées avant et après travaux

Cependant quelques observations ont été faites concernant la mise en place de la fascine :

- Rang de fagots haut par rapport à la banquette et peu tassé
- Certains pieux sont mal positionnés avec un espacement irrégulier à certains endroits

L'entreprise devra donc remettre à niveau des les rangées de fagots par rapport aux banquettes et tronçonner les pieux dont les têtes sont trop hautes, mais aussi fixer les rangées de fagots aux pieux par un fil de fer de diamètre Ø ≥ 3mm.

Mise en place de la fascine

NOTA BENE :

- L'entreprise devra remettre en état les ornières crées par les passages des engins dans les propretés à la fin du chantier.
- Une noue devra être faite sur la partie aval des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Un ensemencement devra être faite par l'entreprise en rive gauche en amont et aval du pont où elle a été talutée les berges.

Berge rive gauche talutée

- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Rodolphe COULON – Entreprise EQUO VIVO 06.86.34.63.19
  - Wilfried KOUEVI – Union des syndicats 07.85.21.12.54

FINANCEMENT

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Le service technique,